

Plouguerneau

Victimes des essais nucléaires. Une écoute attentive

21 août 2010 - [Réagir à cet article](#)



Mercredi après-midi, dans la salle n°7 de la maison communale, l'Anvven (Association nationale des victimes et veuves des essais nucléaires) tenait une réunion d'information à l'intention de ses adhérents et sympathisants. Pour la trentaine de présents, les responsables, dont le président national, Pierre Marhi, ont tout d'abord dressé l'historique de leurs actions, depuis 2003, année de création de l'association: démarche auprès des élus, entretiens avec les personnes en charge du dossier, rencontres avec le ministre lui-même, intervention auprès du médiateur de la République, etc.

Aider et conseiller les personnes concernées

Tout ce long travail vient enfin d'être récompensé par le vote d'une loi, dite loi Morin, le 5 janvier 2010, et par la promulgation du décret d'application en date du 11 juin. Si cette loi ne donne pas toute satisfaction ? «Le verre est à moitié plein», comme le précise Pierre Marhic ? elle a toutefois le mérite d'exister et de définir un certain nombre de critères d'application, à savoir les maladies reconnues et la création d'une commission des sages chargée de l'étude des dossiers et de la détermination des montants d'indemnisation. À l'issue de cet exposé, les échanges avec la salle ont été nombreux, le président précisant que le rôle de l'association, tout en continuant à oeuvrer pour améliorer la loi, est désormais d'aider et conseiller les personnes concernées pour constituer leur dossier et le transmettre à la Civen.

Contact Pierre Marhic tél.02.98.47.02.84.